

Les Stages du Soleil -Conditions Particulières

Article 1. Présentation

Les Stages du Soleil sont organisés par la Ligue de l'Enseignement Folam. Association non lucrative ouverte à tous.

- **Nos stages et séjours sont ouverts aux seuls adhérents à jour de cotisation.** La photocopie de la licence sera exigée lors de l'inscription.
- Les participants utilisent leur propre matériel (vélo, accessoires, équipements, etc....).

Article 2. Agrément tourisme- Garantie financière-Assurances

Les Stages du Soleil sont bénéficiaires des agréments de la Ligue de l'Enseignement :

- Jeunesse et Sports
- Tourisme : **IM 075 100 379.**
- Garantie financière : **UNAT Paris.**
- Assurances : **APAC Paris.**
- Responsabilité civile : **Organisateur de séjour APAC Paris.**

- L'assurance accident / rapatriement étant incluse dans la licence, les garanties proposées par les Stages du Soleil, seront mises en œuvres en complément de l'organisme payeur ou en cas de non couverture par celui-ci.

Article 3. Encadrement

- Tous nos stages et séjours sont accompagnés. L'encadrement des activités sportives proposées par les Stages du Soleil est assuré par des équipes de l'UFOLEP. Et des moniteurs qualifiés lors des stages de préparation VTT TRIATHLON TRAIL

- Les participants s'engagent à respecter le code de la route, l'ensemble des réglementations en vigueur ainsi que les consignes de l'organisation. Le participant demeure à tout moment responsable de ses actes et de son matériel.

Article 4. Tarifs

Les prix de nos séjours sont forfaitaires ; les arrivées tardives, les départs anticipés, les prestations non utilisées lors du séjour ne donnent lieu à aucun remboursement. Des réductions de tarifs peuvent être accordées (offre +, offre « spécial club »), afin de pouvoir en bénéficier, le participant concerné devra nous le préciser dès l'inscription. L'organisateur s'efforce de fournir les prestations au prix indiqué, toutefois des circonstances exceptionnelles peuvent l'amener à modifier certaines d'entre-elles (modification du mode de transport, changement d'hébergement, fluctuation des taux de change....)

Article 5. Réservation – Inscription et Paiement

Préalablement à toute réservation les participants doivent s'assurer que celui-ci est adapté à leurs capacités physiques.

Les Stages du Soleil ne pourront être tenus pour responsable si un participant s'avère physiquement inapte à suivre les activités sportives proposées.

- Les inscriptions sont obligatoirement effectuées par courrier ou en ligne, accompagnées de la photocopie de la licence et du règlement.

- Les clubs sportifs pour bénéficier du tarif doivent nous faire parvenir le bulletin d'inscription spécial club avec liste nominative accompagné de l'ensemble des fiches de renseignements individuelles.

- Dans tous les cas, le solde est à régler au plus tard 30 jours avant le départ pour les stages et 45 jours pour les séjours. Après une première relance, le non-paiement du solde donne le droit aux Stages du Soleil d'annuler le stage ou séjour. Aucun dédommagement ne pourra être réclamé
- Une réservation signifie l'acceptation des conditions générales et toutes les instructions relatives au stage ou séjour concerné. Les Stages du Soleil s'accordent le droit de refuser une réservation.

- Il sera accusé réception de la demande d'inscription.
- Un dossier complet relatif au stage ou séjour sera envoyé à chaque participant.

Article 6. Conditions d'annulation et modifications

- Les annulations ne sont prises que par écrit.

- **En cas de non-souscription de l'assurance annulation, les frais par personne sont les suivants :**

-Pour les Stages,

- plus de 31 jours avant le départ, Retenue des seuls frais administratif : 85 €/personne
- 30 % du montant du stage pour une annulation intervenant de 30 à 21 jours avant le début du stage.
- 60% du montant du stage pour une annulation intervenant de 20 à 15 jours avant le début du stage.
- 80 % du montant du stage pour une annulation intervenant de 14 à 8 jours avant le début du stage.
- 100% du montant du stage pour une annulation intervenant moins de 8 jours avant le début du stage ou non-présentation

-Pour les Séjours,

- plus de 45 jours avant le départ, Retenue des seuls frais administratif : 85 €/personne
- 30 % du montant du séjour pour une annulation intervenant de 45 à 31 jours avant le début du séjour
- 60 % du montant du séjour pour une annulation intervenant de 30 à 15 jours avant le début du séjour
- 100 % du montant du séjour pour une annulation intervenant moins de 14 jours avant le début du séjour ou non-présentation

- **Une modification de réservation est possible sans frais, si celle-ci intervient à plus de 45 jours du début du stage ou séjour. Dans tous les autres cas les conditions d'annulations seront appliquées Si le participant bénéficie d'une réduction (offre+, offre club) la modification de réservation entraînera si les conditions ne sont plus remplies, l'application du plein tarif.**

- En cas d'annulation de séjour par Les Stages du Soleil, la totalité des sommes versées sera remboursée aux personnes inscrites ,sans autres indemnités.

Article 7. Garantie annulation optionnelle.

- **Une assurance annulation optionnelle souscrite lors de l'inscription peut couvrir, dans les cas de force majeure, (maladie grave, licenciement, accident...du participant ou de son conjoint) les frais d'annulation. Dans ce cas, outre le coût de l'assurance, seule une franchise de 55 € par personne ou 120 € par famille sera retenue. L'adhérent devra faire parvenir un certificat de constatation justifiant de son annulation.**

Article 8. Transport-Transfert

- Les frais relatifs au transport pour se rendre du domicile personnel au lieu de séjour ainsi que les transferts Gare Aéroport, Port / Hôtel sont à la charge des participants.

